

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITÉ D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPÉENNES
SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉNAL
PC-OC

Liste des décisions adoptées à l'occasion de la 59e réunion du PC-OC

3 - 5 Novembre 2010

Le PC-OC décide:

1. Projet de Quatrième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition et projet de rapport explicatif y afférent

- D'examiner et modifier le projet de Quatrième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (PC-OC (2010) 13 rev) ;
- En ce qui concerne l'article 3, paragraphe 4, du Quatrième Protocole additionnel, de refléter, dans une note de bas de page ajoutée au texte définitif à présenter au CDPC, la position de deux délégations qui demandent l'insertion de la possibilité de faire une déclaration excluant l'application de ce paragraphe, ainsi que l'opinion de la majorité des délégations du PC-OC, à savoir qu'une telle déclaration n'est pas nécessaire, compte tenu du caractère facultatif de cette disposition ;
- En ce qui concerne la possibilité de consolider les protocoles additionnels à la Convention européenne d'extradition, de reconnaître qu'une telle consolidation avec le Quatrième Protocole additionnel n'est pas souhaitable pour des raisons pratiques, et notamment le fait que cela pourrait retarder la ratification du Quatrième Protocole additionnel ;
- De charger le Secrétariat de consulter le Service du Conseil juridique et Bureau des traités du Conseil de l'Europe au sujet des questions suivantes qui concernent le Quatrième Protocole additionnel :
 - o La possibilité d'insérer de nouveaux articles directement dans la Convention européenne d'extradition (articles 6, 14 et 15 du projet de Quatrième Protocole additionnel) ;
 - o La compatibilité, avec la pratique conventionnelle du Conseil de l'Europe, de l'instauration d'une obligation de réexaminer périodiquement toutes les réserves faites à l'égard de la Convention européenne d'extradition et de ses protocoles additionnels ;
- De charger le Secrétariat de réviser et compléter, à la lumière de ses discussions, le projet de rapport explicatif du projet de protocole ;
- De charger le PC-OC Mod d'examiner, réviser et soumettre au Comité plénier :
 - o les clauses finales du projet de protocole à la lumière des réponses du Service du Conseil juridique et Bureau des Traités ;
 - o le projet de rapport explicatif du protocole ;

2. Mesures pratiques

- D'organiser une discussion préliminaire concernant les moyens envisageables pour que le PC-OC puisse permettre aux praticiens qui n'en sont pas membres de soumettre par des voies appropriées des questions et des problèmes concrets au Comité et de recevoir de celui-ci des informations en retour ;
- De charger le Secrétariat de rédiger, en collaboration avec les membres du PC-OC Mod, un document contenant des pistes de réflexion et des recommandations au PC-OC et à ses membres, en vue de mettre en œuvre un tel mécanisme ;
- De prendre acte de la présentation par le Secrétariat du nouveau site internet et de l'espace collaboratif du PC-OC ;

3. Compétence

- De poursuivre ses discussions sur la question de la compétence en ce qui concerne la coopération internationale en matière pénale à partir d'exemples concrets présentés par ses délégations ;
- De charger le Secrétariat, en collaboration avec M. Erik Verbert (Belgique), d'élaborer un projet de questionnaire à la lumière de ces discussions ;
- De charger le PC-OC Mod d'examiner et de modifier le projet de questionnaire en tant que de besoin et de le soumettre à la plénière pour approbation ;

4. Problèmes pratiques et cas concrets concernant l'application des conventions

- D'examiner deux cas concrets, portés à son attention par la République tchèque et l'Allemagne, qui concernent le transfèrement des personnes condamnées ;
- D'envisager, lors d'une réunion future, de modifier le texte type d'information relative à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et d'élaborer un texte supplémentaire en ce qui concerne l'information sur le Protocole additionnel à la Convention ;
- De prendre acte des informations communiquées par le Secrétariat en ce qui concerne les activités en cours au sein de la Division du droit pénal sur la condamnation, la gestion et le traitement des délinquants dangereux, et de charger le Secrétariat de le tenir au courant des faits nouveaux ;

5. Droits des victimes dans le contexte de la coopération internationale en matière pénale

- De prendre acte d'un rapport, établi pour le CDPC par M. Branislav Boháčik, sur le statut des victimes dans le cadre des procédures pénales ;
- S'agissant de la demande du Bureau du CDPC, qui souhaite que le PC-OC prenne position en ce qui concerne les recommandations en matière de coopération internationale qui figurent dans le rapport, de tenir un débat préliminaire sur cette question ;
- De charger le Secrétariat d'informer le CDPC de l'issue de cette discussion, et notamment l'avis du PC-OC que les travaux éventuels que le CDPC pourrait décider de mener dans ce domaine à l'avenir devraient inclure la question de coopération internationale ;

6. Points pour information

- De prendre acte des informations communiquées par :
 - o Le Secrétariat au sujet des développements récents pertinents au sein du Conseil de l'Europe ;
 - o Mme Anna Lipska, représentante du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, sur les faits nouveaux dans le domaine du droit pénal dans l'Union européenne ;
 - o Mme Lina Monten, représentante du Secrétariat général d'INTERPOL, au sujet des développements récents concernant les travaux d'Interpol sur le statut des notices rouges, et d'inviter INTERPOL à communiquer au PC-OC les recommandations du groupe de travail qui s'occupe de cette question ;
 - o Mme Astrid Offner (Suisse) sur les modifications récentes du Code suisse de procédure pénale, ainsi que sur l'adoption d'une loi fédérale concernant la coordination des procédures d'asile et d'extradition ;

7. Election du président et du vice-président du Comité

- D'élire M. Per HEDVALL (Suède) à la présidence et M. Erik VERBERT (Belgique) à la vice-présidence pour un an ;

8. Composition du PC-OC Mod

- De renouveler comme suit la composition du PC-OC Mod :
 - o membres :
 - Mme Selma DE GROOT (Pays-Bas)
 - M. Stéphane DUPRAZ (France)
 - Mme Barbara GOETH-FLEMMICH (Autriche)
 - M. Per HEDVALL (Suède)
 - M. Erwin JENNI (Suisse)
 - M. Miroslav KUBÍČEK (République tchèque)
 - M. Eugenio SELVAGGI (Italie)
 - M. Erik VERBERT (Belgique)
 - M. Vladimir P. ZIMIN (Fédération de Russie)
 - o membres suppléants :
 - Mme Eleni LOIZIDOU (Chypre)
 - Mme Selma STEHL (Allemagne)

9. Questions diverses

- De prendre acte d'une proposition de M. Vladimir Zimin (Fédération de Russie) visant à moderniser les articles 1, 2 et 3 de la Convention européenne d'extradition ;
- De charger le PC-OC Mod d'examiner cette proposition en détail lors de sa prochaine réunion et de faire rapport à la plénière du PC-OC ;

10. Dates des prochaines réunions

- De convenir des dates suivantes pour les prochaines réunions du PC-OC :
 - o 11^e réunion élargie du PC-OC Mod: 16-18 mars 2011 ;
 - o 60^e réunion du PC-OC: 17-19 mai 2011 ;
 - o 12^e réunion élargie du PC-OC Mod: 12-14 octobre 2011 (provisoire) ;
 - o 61^e réunion du PC-OC: 22-24 novembre 2011 (provisoire).

* * * * *